

union générale des syndicats ferc-cgt des personnels des maisons des jeunes et de la culture et de leurs fédérations

Mars 2007 - Nº 117

15,17 Passage Verdeau - 75 009 - Paris - tel: 01.47.70.40.35 - fax: 01.45.23.49.68 - cgt.mjc@wanadoo.fr

Faire échec au plan ROUBY de licenciements et de régressions



Is étaient venus de la plupart des régions MJC pour se rassembler au siège de la FFMJC.

Avec leurs pancartes et leur banderole, ils ont poussé la porte du bureau fédéral. Ce fut un choc de cultures.

Le Secrétaire Général de l'UG CGT, François CHASTAIN, demandait le retrait du plan ROUBY de licenciements. ROUBY, tel un cog moyen lui répond qu'il n'était pas responsable, qu'il n'avait pas d'autre solution... Sa crête était flétrie, il n'avait plus la superbe arrogante de la petite réunion d'Evreux alors qu'il vantait sa gestion fédérale... Il avait changé. Sa nouvelle stratégie était celle de la dramatisation en vue de justifier son plan de déréglementation, la liquidation de la convention d'entreprise, l'arrêt du plan de redressement financier, la décision de licenciements des personnels. L'abandon des revendications légitimes en

direction de la puissance publique était pour lui un acquis. ROUBY n'est porteur d'aucune perspective de développement pour les MJC et leurs fédérations. Il piétine toutes les avancées qui ont permis aux MJC de résister et d'exister.

La délégation des personnels était composée en majorité de jeunes collègues. Ils ont été édifiés par la rencontre avec cette direction fédérale murée dans sa certitude et sa gestion de faillite.

Ni par son silence, ni par son accompagnement, la CGT n'a été et ne sera complice du plan ROUBY de licenciements. Elle appelle à se rassembler et à y faire échec.

Un budget vérité

Le budget élaboré par la CGT retient la présentation et les

chiffres du budget de la FFMJC sans y apporter de modification, sauf à rétablir les provisions contractuelles supprimées.

Le budget est établi en refusant les licenciements.

Le financement des postes des directrices et directeurs de MJC repose sur l'établissement par la FFMJC d'un Taux-Moyen annuel des salaires. Il est construit en prenant en compte la totalité des obligations ainsi que les dispositions prévues par la Convention Collective d'entreprise.

Le Taux-Moyen est arrêté chaque année en accord avec les collectivités locales et les MJC concernées par la mise à disposition d'une directrice ou d'un directeur de MJC qui nécessite leur participation financière.

Depuis le désengagement financier de l'Etat, celui-ci finance un taux FONJEP...lorsqu'il est attribué...

Composition du Taux Moyen

Le montant du Taux Moyen annuel 2007 s'élève à 70 519,92€. Conformément aux dispositions contractuelles, il est composé ainsi :

ainsi:	
Salaire brut	53,60%
Cotisations URSSAF	15,84%
Prévoyance, Assedic	7,30%
Formation et autres charges légales	
JNE	0,27% 0,86% 3,14%
Frais de Gestion	6,43%

1- le budget des Taux Moyens

Budget des Taux Moyens	CHARGES			
Charges de personnels		110	9 021 336,11	
Salaires		5 500 192,95		
	5 402			
directeurs	940,03			
animateurs	97 252,92			
autres charges de personnels		322 674,16		
JNE	26 959,00			
Indemnités retraites (7 départs)	295 715,16			
Cotisations Sociales		2 598 908,00		
Taxes sur salaires		599 561,00		
Charges de gestion des Postes			642 013,00	
Frais de gestion sur Taux Moyens		642 013,00		
Dotations aux Amortis.et				
Provisions			1 600 798,00	
Congés Payés		744 115,00	177	
Fonds de Réserves Ordinaire		313 518,00		
Fonds de Réserves Formation		85 868,00		
Provisions JNE 2007		26 959,00		
Fonds de Réserves Retraites		430 338,00	1 - 2	
Sous Total			11 264 147,11	
Résultat à affecter au Fonds de réserves retraites			16 746,78	
Total Général des Charges			11 280 893,89	

Budget des Taux Moyens	PRODUITS			
Financements des postes		9 916 650,74	9 916 650,74	
Financement TM dir Collectivités locales et MJC	9 048 320,00			
Financement TM Ani Collectivités locales et MJC	182 370,74			
Indemnités logements directeurs	233 000,00			
Postes FONJEP Jeunesse et sports	753 960,00			
Impasse pour Postes insuffisamment financés	-301 000,00			
Reprises sur Provisions			1 313 643,15	
Congés Payés		744 115,00		
Sur Fonds de réserves retraites		295 715,16		
Sur Fonds de réserves Ordinaire		71 912,99		
JNE		26 271,00		
Salariés sans poste en attente	(
d'affectation		175 629,00		
Autres Produits			50 600,00	
Rembt salaires personnels en formation		50 600,00		
Sous Total			11 280 893, 89	
Déficit			0,00	
Total Général des Produîts			11 280 893,89	

Le budget des Taux Moyens ci-dessus, couvre toutes les obligations de la convention collective d'entreprise, ainsi que des frais de gestion fédéraux qui ne devraient pas dépasser 6,43% du Taux-Moyen ■ Il prend également en compte une impasse sur le financement des postes volontairement minorés par la direction fédérale à hauteur de 301 000 € ■

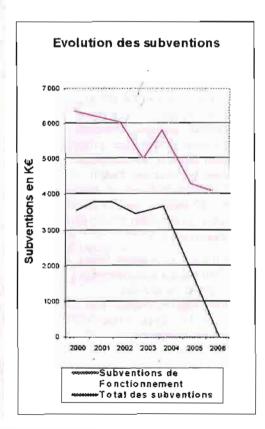
pour la FFMJC

2 - le budget de fonctionnement

Fonctionnement fédéral		CHARGES		
Consommations Exercice			321 600,00	
Achats		6 100,00		
Matériels et Fournitures		20 350,00		
Autres achats et charges Extérieures		295 150,00		
Impôts, taxes			257 339,00	
Taxe sur salaires		255 539,00		
autres impôts et taxes		1 800,00		
Charges de personneis			1 396 450,00	
Salaires et traitements		1 078 234,00	11 12 18	
salaires	994 579,00			
salaires divers	1 000,00			
Indemnités Journalières de sécurité sociale	-110 000,00			
Indemnités exonérées de cotisations sociales	80 000,00			
provisions congés payés	112 655,00			
Cotisations Sociales		318 216,00		
Dotations aux Amortis, et Provisions			112 834,88	
sur immobilisations		27 500,00		
Fonds de Réserves Ordinaire		31 229,78		
Fonds de Réserves Formation		8 553,38		
Provisions JNE 2007	1 2	2 685, 36		
Fonds de Réserves Retraites		42 866,35		
Autres Charges			197 200,00	
Charges Financières			249 420,00	
Intérêts des emprunts		1 170,00	10000	
1% logement		248 250,00		
Impasse budgétaire			- 253 273,58	
Total Général des Charges		37. =3	2 281 570,30	

Fonctionnement fédéral	Fonctionnement fédéral PRODUI		1 230 379,94	
Recettes associatives				
Divers		6 800,00		
Produits des activités annexes		5 760,00		
Financements des postes		575 806,94		
Postes FONJEP Directeurs Régionaux	65 349,00			
Poste FONJEP Délégué Général	7 320,00	_		
Postes FONJEP Pers. Administratifs FFMJC	92 306,65			
Pers. Administratifs FRMJC	230 581,29			
Emplois aidés	35 050,00			
Postes FONJEP Person, ADM FRMJC	145 200,00			
Frais de gestion sur Taux Moyens		642 013,00		
Subventions			417 000,00	
subventions des ministères sur Projet		417 000,00		
Subventions JS de Fonctionnement		0,00		
Reprises sur Provisions			195 340,36	
congés payés		112 655,00		
JNE 2007		2 685,36		
Indemnités diverses		80 000,00		
Autres Produits			190 600,00	
Produits financiers			248 250,00	
Reprise sur immobilisation 1% log.		248 250,00		
Total Général des Produits			2 281 570,30	

- Tous les frais de Personnel ainsi que ceux liés aux obligations sociales et contractuelles sont couverts par le produit des taux moyens, celui des FONJEP et la Subvention sur projet.
- L'impasse financière existe. Elle concerne le fonctionnement et l'activité fédérale en dehors des frais de personnels. Elle résulte de la suppression dans le budget fédéral de la subvention d'Etat de fonctionnement qui était de 170 000 € en 2005 et de 376 000 € en 2002...



Echos des Instances... Echos des Instances...

CA FFMJC 18-19 Novembre 2006

En ouverture de séance, le Président sollicite le syndicat Sud Culture. « Brigitte Thomas as-tu une ou des questions diverses à inscrire à l'ordre du jour de cette réunion »... L'intéressée ne réagit pas. Gilles ROUBY, qui d'évidence avait imaginé un autre scénario, poursuit : « Eh bien dans ce cas, dit-il, j'en ai une et je demande que le CA condamne le dernier bulletin de la CGT ... ». Puis il enchaîne, sur l'installation du délégué général qui vient d'être recruté : « la prise de fonction de Gilles le Bail doit être progressive. Il sera accompagné par Jean-François Renault que je remercie chaleureusement

pour le travail accompli... »

Bien qu'il n'ait pas particulièrement brillé au cours de l'intérim dont il avait la charge, chacun attendait cependant un mot du Président pour Roger NOISEL L'intéressé manifeste des signes d'impatience. Il se redresse droit sur sa chaise pour bien montrer sa présence. Il affiche de généreux sourires... Mais rien n'y fait ... Gilles ROUBY a tourné la page. Il a trouvé son nouvel homme de main et l'intérimaire qu'il s'était choisi peut maintenant passer à la trappe de l'oubli... Alors, penaud, Roger NOISEL se tasse, puis se tasse encore, à en devenir transparent...

La réunion se poursuit. Gilles le Bail qui n'a manifestement pas grand chose à dire annonce des rencontres avec les CA des FRMJC et les délégués « que je veux rencontrer individuellement » précise-t-il... Les administrateurs attendaient un peu plus que

cette initiative qui relève d'une méthode de gestion bien connue... au MEDEF! François BOVE interpellé par la prestation, se souvient « Où en est la lettre de mission du délégué général. que nous avons décidée de faire? ». De toute évidence. la question dérangeait le président. Comme à son habitude quand il est pris en défaut, Gilles ROUBY cherche un responsable: « C'est Philippe BORDIER qui est chargé du projet, nous l'examinerons plus tard ... » dit-il sans autre explication... et sans que le

Et comme s'il n'y avait pas eu de question, la réunion se poursuit.

Vice-Président mis en cause

apporte des informations sur

l'état d'avancée du

dossier...

Les comptes-rendus des commissions réunies l'après midi étaient au menu. Ceux-ci, ennuyeux, monotones, sans grand intérêt, étaient écoutés d'une oreille distraite par les administrateurs restés en séance.

C'est alors que Mohamed AIT BAYAHYA n'y tenant plus, interpelle avec virulence Gilles ROUBY. « Depuis le mois de septembre, j'ai adressé plusieurs courriers au président de la FFMJC, concernant la nomination d'un directeur sur le poste de la MJC. Je n'ai recu aucune réponse. Ce manque de respect et ce désintérêt sont insupportables pour la MJC qui finance, qui plus est, un poste vacant... Vous mettez le financement des deux postes de directeurs de Woippy en danger. Votre comportement méprisant vis à vis des MJC est irresponsable... » déclare le président de la MJC de Woippy dans une colère à peine contenue. Sans même

un mot d'excuse pour l'intervenant, Gilles ROUBY cherche à nouveau un coupable.

« C'est la faute du mouvement des personnels dont la maîtrise nous échappe, il faut le repenser et en modifier les règles », déclare-t-il.

Les commentaires de soutien à la thèse présidentielle allaient bon train quand Antoine BAILLOEUL, Président de la FRMJC Nord Pas de Calais, isolé dans ce concert, hasarde un point de vue: « La MJC de Woippy n'est pas un cas isolé, ces situations se multiplient car elles sont la conséquence de l'abandon de la formation des directeurs de MJC... Il v a urgence à rouvrir un centre de formation » dit-il. Une opinion que ne partageait pas Brigitte Thomas du syndicat Sud Culture: « Cette formation « à deux balles » est inutile »... a-t-elle précisé, en fustigeant avec mépris, la dernière promotion des stagiaires (2004/2005). Chacun y allait de son couplet jusqu'à ce que Gilles LE BAIL, qui visiblement s'impatientait. murmure au président de mettre un terme à ce débat. Aussitôt dit, aussitôt fait! Les questions soulevées par Mohamed AIT BAYAHYA et la MJC de Woippy ont été alors classées sans suite...et le ronron des comptes-rendus reprit.

La séance était sur le point de se terminer quand Gilles ROUBY informe les administrateurs encore présents, des rencontres qu'il a eu avec les syndicats concernant la révision de la convention collective de 1972. Le président précise : « Nous avons fait un point d'étape sur la renégociation de la convention... les entretiens ont été cordiaux

(suite page 5)

Procédure d'Alerte à la **FFMJC**

Conformément à la loi et à ses prérogatives, le CCE FraviJC a décidé, lors de ses séances du 21 Décembre 2006 et du 11 Janvier 2007, de recourir à son droit d'alerte et de procéder à l'établissement d'un rapport avec l'aide du cabinet SECAFI ALPHA. Celui-ci aura pour vocation de faire toute la lumière sur les conditions d'élaboration des propositions qui ont été faites par la direction de la FFMJC qui préconise des licenciements

Après avoir entendu les explications de la direction. les élus CGT des CE régionaux au CCE ont manifesté leur inquiétude face au refus de la direction de la FFMJC de prendre en compte les préconisations de l'expertise comptable réalisée à la demande du CCE ainsi que le plan de redressement adopté.

La direction de la FFMJC a confirmé sa volonté d'avancer à marche forcée dans la déréglementation avec comme ligne de mire la convention collective de 1972, et le pillage des taux moyens appelés auprès des collectivités locales.

Le Président Gilles ROUBY prend une responsabilité historique gravissime en engageant le secteur des MJC sur la voie de l'abandon et de la résignation,

Les élus CGT au CCE ont décidé d'agir, et la direction de la FFMJC va devoir rendre des comptes aux personnels.

(Suite de la page 4)

et fructueux... Nous avons des points de convergence avec la CFDT et Sud Culture... Maintenant, il nous faut sortir avec des propositions. Nous devons commencer à rédiger... En avril, tout doit être terminé... » dit-il. Chacun comprenait qu'il n'était pas dans les intentions de Gilles ROUBY de rendre compte de la rencontre avec la CGT qui a exprimé un tout autre point de vue avec en particulier une opposition déterminée à la remise en cause de la convention collective FR/FFMJC de 1972 qui ne se justifie pas. Il n'y aura pas de discussion et la séance a été levée.

Le Conseil était invité le lendemain à réfléchir sur les « enjeux du projet fédéral dans la période électorale ».

« La FFMJC est face à une alternative cruciale, intervient le président, les professionnels et les militants doivent s'inscrire activement dans le projet de la FFMJC. Ils doivent être porteurs des revendications fédérales s'agissant de l'emploi associatif, en répondant aux appels d'offre... Nous devons choisir maintenant entre agir sur les questions de société, ou gérer des structures locales... Nous n'échapperons pas à une réforme de statut des professionnels... »

Par ces quelques phrases, Gilles ROUBY éclairait le projet politique dont il est porteur pour les MJC et leurs Fédérations: une FFMJC donneur d'ordre à des MJC et des personnels, courroie de transmission d'un pouvoir ou d'une politique...

Un débat s'instaure : « Avec un tel discours, je comprends pourquoi les MJC

s'interrogent sur l'utilité de la fédération, réagit Mohamed AIT BAYAHYA, ce n'est pas à la FFMJC de dire aux MJC ce qu'elles ont à faire... La FFMJC doit entendre et fédérer les projets des MJC dans toute leur diversité et originalité... ».

« Le mouvement ne doit pas être descendant comme le préconise le président, mais au contraire ascendant », poursuit Nicole GUYETANT qui approuve.

Antoine BAILLOEUL, « fondamentalement en désaccord avec les orientations politiques » contenues dans l'intervention du président, poursuit : « Il y a déjà des orientations d'AG à mettre en œuvre, le président doit arrêter d'en réinventer de nouvelles chaque matin et qui ne sont pas celles décidées par les MJC... »

François BOVE qui soutient l'intervenant précédant, se met à critiquer Gilles ROUBY « qui invente à chaque réunion de nouvelles orientations. Il y a des orientations depuis 2002,

confirmées en 2003 et 2004, par des résolutions, mettons les en œuvre... » a-1-il conclu.

Le président de la MJC de Dieppe Centre approuve. Pierre VIAN enchaîne à son tour : « Je suis perplexe, ditil, il nous a été remis hier, les résolutions des AG 2002 à 2004 pour nous permettre d'avancer. Aujourd'hui avec la déclaration de Gilles ROUBY, il faudrait faire comme si elles n'existaient pas. Ce n'est pas possible »...

Les prises de parole se poursuivaient quand soudain Gilles ROUBY quelque peu énervé, arrête le débat pour répondre à un DPN CGT qui invitait les MJC et les fédérations « à entrer dans une dynamique de résistance et à refuser toute adaptation aux politiques publiques ».

« Je ne suis pas sur une logique de résistance, lui répond Gilles ROUBY, et quant aux politiques publiques, je suis favorable aux délégations de service public (DSP) et autres dispositifs .C'est une bonne chose pour les MJC. Nous devons nous adapter et contractualiser sur d'autres bases que celles existantes jusque là »...

Puis le petit autocrate de conclure : « Nous construirons en conséquence nos revendications, à partir de mes propositions ! »...

Il demande ensuite au CA qui ne proteste pas sur ce qui vient d'être dit, d'adopter le montant du taux moyen 2007 pour le financement des postes des directrices et directeurs de MJC.

Il est approuvé en augmentation de 1,7 % et s'élèvera à 70 520 €.

Avant de clore la réunion, Gilles ROUBY sollicite le point de vue des administrateurs sur la publication de la CGT n°115: « Ce bulletin syndical est inacceptable, nous devons le condamner » précise-t-il. Mais, les administrateurs semblaient être plus préoccupés par l'horaire des trains... et la sollicitation est restée en suspens... (suite page 6)

Remise en cause de la Convention Collective d'Entreprise FR-FFMJC

Avec l'aide active des syndicats SUD et CFDT, Gilles ROUBY a décidé de faire payer aux salariés la baisse des subventions d'Etat et l'absence de revendications fédérales.

Les syndicats SUD et CFDT, ont signé la remise en cause de la convention collective FR/FFMJC de 1972.

Les avenants signés tirent vers le bas les indemnités de départ à la retraite financés cependant par les Taux-Moyens.

Alors que la constitution complète de la prime de départ à la retraite était effective à partir de 12 années d'activité, il faudra maintenant 36 ans pour obtenir les mêmes garanties.

La prime de départ à la retraite fut conque pour compenser des rémunérations toujours minorées, des conditions de travail difficiles et un exercice du métier demandant investissement souvent sans comparaison avec la plupart des professions équivalentes. Elle n'est pas imméritée.

Elle fut d'ailleurs acceptée, pour ces raisons, dans la convention d'entreprise de 1972 et dans le financement des Taux Moyens appelés auprès des

collectivités locales. Alors que dans le pays le MEDEF ambitionne de détruire le code du travail et de remettre en cause le dispositif des retraites, « Plan le ROUBY », mimétisme sans doute, s'attaque la convention collective d'entreprise avec la complicité contre nature des autres organisations syndicales.

La CGT n'a pas été signataire de ces avenants.

Elle appelle les personnels à ne pas laisser faire et à se mobiliser pour défendre la convention collective de 1972 contre les visées rétrogrades et suicidaires du « plan ROUBY ».

(Suite de la page 5)

« Nous adresserons une lettre à la CGT »... a annoncé, déçu, Gilles ROUBY pour conclure la réunion...

CA FFMJC 9 Décembre 2006

Le Conseil était convoqué pour examiner prioritairement « la lettre d'alerte du commissaire aux comptes » annoncée depuis six mois et qui tardait à arriver...

« Nous avons quinze jours pour y répondre et faire des propositions d'économies dans le budget... » précise Gilles ROUBY qui est à l'initiative de l'abandon en 2004 du plan de redressement...

Les rôles avaient été distribués. Le trésorier fédéral, Georges RIVET, était chargé de l'exercice sans fournir cependant, les justificatifs qui s'imposent en pareil cas, avant une prise de décision. Il tente de justifier l'initiative. « J'ai fait une note, dit-il, les comptes 2006 ne sont pas bons »... Puis, faisant preuve d'une grande dextérité manipulatrice, appuyée au passage par quelques contre vérités, le trésorier dramatise la situation qui est loin, c'est évident, d'être satisfaisante. Il met les administrateurs en condition : « Le déficit que nous avions imaginé pour 2006 va doubler »... dit-il le plus sérieusement du monde en cachant les provisions disproportionnées et autres manipulations comptables qui amènent au déséquilibre budgétaire annoncé. Puis innocent, l'intervenant suggère quelques vieilles recettes comme les coupes sombres dans l'emploi et les acquis sociaux : « Les FR et la FFMJC doivent réfléchir

au devenir des postes de personnels administratifs,... aux primes de départ à la retraite, ... au taux moyen et à sa construction qui doit nous permettre de dégager des marges comme le demande le commissaire aux comptes... » dit-il.

Gilles ROUBY enfonce le clou. « Je veux revenir sur le taux moyen, dit-il. Il nous faut déplacer le curseur s'agissant en particulier des frais de gestion. Les taux moyens doivent servir au financement de la FFMJC... Les subventions d'Etat baissent : les frais de gestion des taux movens doivent augmenter dans les mêmes proportions et nous devons travailler en conséquence à la modification des contrats avec les collectivités locales... » Et il invite le conseil à s'engager dans cette voie. François BOVE interpelle le président en rappelant la petite réunion d'Evreux : « Tu as refusé que soit présenté un budget prévisionnel de la FFMJC et depuis, rien n'a été fait... Je suis découragé... » avoue-t-il. Le secrétaire du syndicat FERC-CGT de l'encadrement Thierry RUNGETTE, rappelle « la nécessité d'agir contre la baisse des subventions de l'Etat qui affaiblissent considérablement les MJC et leurs fédérations. » Gilles ROUBY réagit : « Les subventions de fonctionnement du ministère, c'est fini! » ditil résigné. « Il nous faut tourner la page et nous mobiliser sur le financement des actions sur objectifs ... et c'est dans cette direction que je conduis la fédération... ». Une nouvelle fois, tout était

dit. Gilles ROUBY poursuit: « J'ai un plan » dit-il, en faisant circuler une liste de mesures qui ressemblaient à celles déclinées quelques instants plus tôt par le trésorier. Les réactions ne tardent pas : « C'est un plan qui n'est même pas chiffré. Nous allons devoir voter sur quelque chose dont on ne sait même pas où il va nous entraîner... » s'indigne Pierre VIAN, président de la FRMJC Bourgogne.

Gilles ROUBY ne laisse pas le débat s'installer: « le chiffrage sera communiqué au commissaire aux comptes... Mais je ne veux pas le donner au C.A.... il y a toujours des fuites... Le CA doit valider le plan en l'état... »

Quelques administrateurs protestent sur le mépris affiché et sur l'absence de chiffrage du plan. Les autres plus nombreux se taisent, comme s'ils connaissaient la réponse au sujet déjà traité ailleurs. (1).

Anne Marie BOURROUILH du syndicat Sud Culture, intervient à son tour : « Le CAC (Commissaire aux comptes) demande des choses précises et non des mesures incantatoires. Les propositions du président sont trop vagues... Nous voulons en savoir plus... » précise celle-ci, sans exprimer toutefois une opposition au projet.

« Nous ne pourrons pas nous engager, déclarent en chœur Nicole GUYETANT (FRMJC Lorraine) et Alain MOREAU ex-président de la FRMJC Aquitaine, le mandat que nous avons de notre région ne nous le permet pas... ».

Gilles ROUBY, cynique, leur répond : « Le plan que je propose est un plan d'adaptation de la FFMJC et

du Centre Fédéral... Il se met actuellement en place... que vous le vouliez ou non l... ».

La représentante du syndicat Sud Culture vient timidement au secours de celui-ci : « Sud est favorable . au plan proposé... Mais nous nous abstiendrons car le projet présenté est trop imprécis... » Le moment de voter se rapprochait. Nicole **GUYETANT** et Alain MOREAU toujours solidaires, se ressaisissent « Nous sommes finalement d'accord pour voter les mesures... si le conseil d'administration de la FFMJC est interrogé à chaque étape de leur mise en œuvre... » précisent-ils. Gilles ROUBY, rusé, accepte la proposition « mais nous procéderons à un vote séparé » dit-il.

Le plan d'économie non chiffré qui sera soumis au commissaire aux comptes est adopté par 18 voix pour - 4 abstentions - 2 contre (les DP CGT ont voté contre). Chacun attendait le second vote qui devait intervenir... Gilles ROUBY dont le plan venait d'être approuvé par une large majorité et qui n'avait pas l'intention d'y ajouter des contraintes démocratiques, en petit autocrate qu'il est, déclare : « Il n'y aura pas de 2e vote... je lève la séance... »

Nicole GUYETAND et Alain MOREAU n'ont élevé aucune protestation... à croire que leur déclaration faisait partie du jeu...

(suite page 7)

(1) Gilles ROUBY organise des réunions de groupe d'opinion non officiellement répertoriées par la FFMJC, et desquelles sont exclus des administrateurs. Cette pratique est un déni de fonctionnement statutaire de la FFMJC.

Echos des Instances...

(Suite de la page 6)

CA FFMJC 21 Janvier 2007

Le président ouvre la réunion du conseil avec un sujet, non inscrit à l'ordre du jour, mais qui lui tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit de remettre en cause la participation dans les instances du représentant du syndicat FERC-CGT de l'encadrement.

Un acte de discrimination à l'encontre de la CGT de plus!

« Les statuts de la FFMJC ne prévoient pas la participation des syndicats... mais il faut le faire, sinon la CFDT, qui n'a pas d'élu, n'y serait pas représentée... et puis, trois représentants syndicaux ça suffit, dit-il, il n'y a pas de place pour le délégué CGT de l'encadrement... »

Les syndicats CFDT et Sud qui ne sont pas représentés dans l'encadrement et qui ne sont pas étrangers à l'initiative qui vient d'être annoncée, jubilent. « C'est un acte discriminatoire de plus à l'encontre de la CGT, ont déclaré les DPN CGT, la manœuvre est grossière pour faire taire, dans une période où les personnels sont menacés, la seule organisation syndicale qui défende leurs intérêts... elle ne restera pas sans suite... »

Puis Gilles ROUBY, qui n'avait pas tout dit, poursuit « Nous sommes trop nombreux au CA, nous devons procéder à une modification des statuts adoptés en 2004. »

Et en toute innocence, il procède à une énumération des membres qui le composent: « Les

Elections des délégués du personnel à la FRMJC Rhône-Alpes de la scission

Les élections de délégués du personnel sont en cours à la FRMJC Rhône-Alpes. Le dépouillement aura lieu le 28 mars prochain. Elles ont été précédées par deux journées de mobilisation et d'action qui ont rassemblé les personnels en grand nombre pour s'opposer aux dysfonctionnements constatés dans cette région et aux pratiques autoritaires du directeur général... dans sa profession de foi le syndicat CGT écrit :

 $oldsymbol{L}$ a CGT soumet à vos suffrages une liste de 18 salariés de la fédération des MJCRA pour vous représenter dans le cadre de la délégation unique du personnel auprès des fédérales statutaires et des instances de concertation employeur/salarié réglementaires.

L'engagement de ces salariés pour assumer cette représentation est un acte important, réfléchi et conscient des responsabilités qu'il incombe pour la défense des droits des salariés, pour la défense de leur outil de travail et pour la défense d'une certaines idée de la construction du citoyen portée par les MJC et leur fédération.

La CGT ne peut pas se satisfaire de la pression politique et économique exercée par les orientations gouvernementales, d'une façon générale sur le monde associatif et en particulier sur le champ de l'éducation populaire, qui pénalisent gravement le fonctionnement des MJC et de leurs structures fédératives.

En réponse à la pénurie de moyens et bien loin d'impulser une démarche revendicative solidaire des autres mouvements fédérations d'éducation populaire en direction du gouvernement, la fédération des MJCRA s'engouffre dans une stratégie de repli dont les conséquences sont :

- ★ Une surcharge des frais de gestion sur les coûts moyens 6 et 7 facturés aux collectivités,
- Un blocage sur la revalorisation des salaires et des conditions de travail,

- ★Une hyper centralisation du management de notre entreprise fédérale, battant en brèche l'esprit de travail coopératif,
- ★ Un contrôle procédurier lié à un manque de concertation sur le travail et les missions des salariés de l'entreprise, conduisant à une fragilisation des personnels sur leur poste,
- ★ Une entrave à l'exercice normal de l'activité de la représentation du personnel,
- Une dégradation du climat relationnel entre les salariés et leur hiérarchie.

La CGT ne se résout pas au consensus qui semblé guider trop longtemps positionnement de la CFDT avec direction générale alors même que des signes évidents de mauvais coups pointaient leur nez bien avant mobilisation et le ras-le-bol des personnels de l'automne dernier,

La CGT estime que la fédération des MJCRA héritière de l'histoire, porteuse du projet d'éducation populaire des MJC, développeuse de la reconnaissance des statuts de ses professionnels a aujourd'hui une place prépondérante à revendiquer dans l'espace social en s'appuyant sur un projet politique clairement identifié et mobilisateur pour l'ensemble des acteurs des MJC, en renouant avec une gestion managériale privilégiant la prise d'initiative, l'esprit coopératif et le respect du travail de ses salariés.

Les candidats présentés par la CGT s'engagent sur cet avenir là !!!

Titulaires: Gérard LAMBERT, Pascal ANDRE, Robert DADOY, Marie CAVALIERE, Philippe GENIN, Jean-Pierre VOISIN, Christiane DOREAU, Serge AUBRUN, Noëlle BLANCHET, Suppléants: Fabienne GIRAUD, Sylvianne REYNAUD, Stéphane HUBERT, Danielle REYNAUD, Rabat TAOUTAOU, Véronique CUADRADO, Sylvie CHAMPEL, Véronique HERSCOVICI, Catherine DELAITRE.

FRMJC, des élus des MJC, les membres associés, les DPN... et il ajoute soudain, il faut vraiment procéder à une réforme. Le CA doit mandater le bureau pour faire des propositions »... Et mandat est donné au Bureau...

Poursuivant sur le ton de la dramatisation de la situation à la FFMJC amorcée lors de la

réunion de CA précédente, Gilles ROUBY fait le point sur le droit d'alerte exercé par le commissaire aux comptes.

« La situation est précaire... la prévision de déficit pour 2006 s'élève à 650 000 €... Le commissaire aux comptes satisfait par la réponse que nous lui avons faite a suspendu son alerte... Il faut

maintenant que les mesures sur lesquelles nous nous sommes engagées soient suivies d'effets... » déclare le président.

Les DPN CGT demandent alors à ce que les administrateurs puissent avoir communication du courrier adressé au commissaire aux

(suite page 8)

(Suite de la page7) comptes et la réponse de celui-ci.

François BOVE à son tour, manifeste son accord avec la demande des DPN CGT. « Je l'ai d'ailleurs demandé cette semaine par e.mail, et je n'ai toujours pas de réponse »... déclare-t-il.

« Il n'y a pas eu de réponse écrite du commissaire aux comptes »... indique le délégué général sortant de son silence.

« Mais quelle crédibilité peuton donner à cette personne si elle ne répond pas par écrit et comme elle en a le devoir ?... » l'interrompt

quelqu'un.

« Et à combien s'élèvent ses honoraires?... » poursuit un autre, ironique...

Gilles ROUBY s'emporte :

« Le courrier que nous avons adressé au CAC est un document de gestion... Il ne sera pas communiqué aux membres du CA et la réponse

de celui-ci non plus... Je ne veux pas la voir être diffusée partout... ». Et n'hésitant pas à se contredire, il ajoute : « Et puis, tout s'est passé oralement... » Un gros mensonge de l'aveu même du président!

Le débat se poursuit. Le trésorier adjoint, Yves Simon, intervient pour exprimer son désaccord : « Il faut que la confiance existe entre nous... l'information transmise n'est pas complète... Elle ne repose que sur la parole... Ce n'est pas suffisant. » dit-il.

Nicole GUYETAND qui semble-t-il, avait bien compris que les mesures de réductions budgétaires avancées n'allaient servir que les seuls intérêts d'un appareil fédéral restreint, précise : « La théâtralisation du CA met le doute dans les esprits... Si on appliques les mesures proposées...(celles précisément qu'elle a voté quelques semaines plus tôt!)... C'est la mort des FRMJC... » Le président de la FRMJC Nord Pas de Calais poursuit : « Le CA de la FR est en opposition avec la politique qu'impose ROUBY. Les notions de confiance et de travail collectif n'existent plus... Nous allons convoquer

Le ton monte. Des voix s'élèvent, tantôt se complétant, tantôt s'opposant. « C'est un chèque en blanc qui est sollicité »... disent les uns « nous ne devons pas nous précipiter à prendre des (suite page 9)

une AG extraordinaire des

MJC dans la région pour

parler de tout ça avec

elles ... »

Une journée d'échange à Montreuil

C'est à Montreuil, qu'a eu lieu le 18 Décembre dernier uné journée de rencontre et d'échange réunissant des responsables CGT des syndicats du secteur des MJC originaires des différentes régions de France.

échanges ont nombreux Le mécontengrandissant tement des personnels et leur volonté à se faire respecter en tant que salariés engagés dans la mise en œuvre du projet d'éducation populaire des MJC, a dominé la journée...

Ils ont aussi évoqué les freins à la vie syndicale que mettent en place nombre d'employeurs associatifs, les difficultés à faire appliquer les accords d'entreprise et la convention collective « pour venir à cette journée, il a fallu se battre » souligne une participante.

« Pour avancer, il faut forcer. Avant il n'y avait que des arrangements oraux, maintenant avec l'accord d'entreprise dans la MJC, ça change tout ». Un autre ajoute « on a dû lutter pour tout: les salaires, présence au CA.... c'est difficile, il ne faut pas laisser le doute s'installer...on n'a toujours pas le droit de se réunir. Le Directeur de notre MJC... il.

nous use!» Si chacun s'accorde à penser qu'il est plus facile de s'exprimer quand on est syndiqué, il est apparu lors des échanges que « certains ont peur d'aller à l'affrontement cependant nécessaire à une vie sociale démocratique ». Le mécontentement grandisles personnels, et sensibiliser les élus des associations, en regrettant blocage de la direction de la FFMJC.

Il s'agit là, d'une revendication fondamentale pour les salariés et pour l'avenir du projet cogéré d'éducation populaire.



sant a durant toute journée alimenté nécessité partagée de ne pas laisser faire. Un large temps d'échange a porté sur l'orientation CGT l'extension, avenant, de la convention collective FR/FFMJC de1972 aux personnels des MJC, et sur l'action syndicale à développer pour mobiliser

En fin de journée, participants ont insisté sur l'importance à donner une suite à ce temps rencontre et d'échange entre les syndicats CGT qui permet de ne pas se sentir isolé, « Ca nous regonfle et ça nous apprend à nous syndicalement » structurer conclura enthousiaste un des militants présent,

Le Plan ROUBY révèle son incapacité à porter l'identité, les aspirations et les besoins des Associations MJC et de leurs fédérations

(Suite de la page 8)

mesures que nous pourrions regretter plus tard » dit un autre. « Pourquoi ne pas réunir les présidents de régions pour réfléchir à l'avenir de la FFMJC? » aioute un troisième. « Comment rendre compte de notre mandat si les décisions sont prises dans la confidentialité... Comme c'est le cas aujourd'hui. Il faut passer par les MJC, il faut les impliquer... » enchaîne un autre. « Notre responsabilité est de prendre des mesures et de les assumer » répondent certains. Ils sont soutenus par Jean-Paul BERNARD du syndicat CFDT qui invite les personnels à prendre comme une fatalité la mauvaise gestion de la direction. « Il faut que chacun prenne sa part des difficultés pour gagner un équilibre économique... Nous ne pourrons pas échapper aux licenciements... La CFDT est prête à renégocier la grille des salaires et la convention collective de 1972, à revenir sur les indemnités de départs à la retraite... » déclare ce « syndicaliste ». Gilles ROUBY jubile. Il

remercie Jean-Paul BERNARD: « J'en attendais pas tant »... lui dit-il. Puis il poursuit : « On est héritier de l'histoire, le plan de redressement n'a pas été abandonné... il n'a jamais été mis en œuvre et contrairement à ce que pensent certains, nous ne sommes pas dans une démarche de chèque en blanc ... C'est tout le contraire... On va donner mandat au Bureau pour agir ... ». Anne Marie BOURROUILH

Anne Marie BOURROUILH représentante du syndicat Sud Culture, appuie la démarche : « Nous sommes tous responsables de la situation... Il faut maintenant prendre des décisions, sans infantiliser les MJC... Il faut

assumer nos responsabilités...
Il ne faut surtout pas de
prétexte pour reculer les
décisions à prendre ». Puis,
semblant se démarquer, elle
ajoute : « On a besoin de
savoir comment les mesures
vont se décliner. D'accord
pour les prendre, mais au vu
d'un contenu... Il faut donner
l'ensemble des éléments au
CA et aux syndicats... » ditelle.

Georges RIVET est alors chargé de présenter le budget prévisionnel 2007 : « Il est en déséquilibre de 733 000 €, nous allons devoir prendre les mesures qui s'imposent » dit-il. Les DPN CGT dénoncent les manipulations comptables constatées dans l'élaboration du budget prévisionnel et qui créent artificiellement le déficit annoncé. « Elles permettent à la direction de dramatiser une situation, déjà compliquée, de justifier les remises en cause des acquis sociaux des personnels, et de se taire sur le désengagement financier de l'Etat qui affaiblit la FFMJC et les FRMJC » ont-ils

déclaré Antoine BAILLOEUL poursuit : « Vous ne prévoyez pas dans le budget d'augmentation des subventions du ministère... C'est s'adapter, se résigner... Vous n'avez aucune ambition » dit-il au trésorier. Gilles ROUBY annonce alors: « J'ai cinq mesures à proposer. Quatre peuvent être mises en œuvre immédiatement. Je demande un vote à bulletin secret sur chacune d'elles. » La première d'entre-elle concerne la suppression des financements de postes des personnels administratifs en région, par la FFMJC, pouvant entraîner le licenciement de ces derniers. Economie pour la FFMJC: entre 60 et 70 000 €... La mesure proposée ne semble

pas perturber outre mesure les

administrateurs qui ne se sentent pas concernés... Elle est adoptée : 19 pour – 5 contre (les DPN CGT ont voté contre).

La seconde mesure

présentée concerne la

suppression d'emplois au Centre Fédéral. Economie annoncée:
200 000 €, soit la perte de 4 emplois... « Le délégué général n'est, évidemment, pas concerné »... a déclaré le président.

Malgré quelques réactions de façades, le projet de licenciement au centre fédéral est adopté: 19 pour − 4 contre - 1 abstention (les DPN CGT ont voté contre).

La troisième mesure touche la convention collective de 1972 et les indemnités de départ à la retraite. Economie imaginée : 180 000 €. Les syndicats Sud et CFDT sont satisfaits. Les DPN CGT expriment leur opposition à ces trois mesures et rappellent que les indemnités conventionnelles sont toutes financées par les taux moyens comme l'a démontré récemment l'expertise comptable diligentée par le CCE. Les administrateurs, pour qui la messe est dite, restent muets... La mesure est adoptée par 19 Pour - 5 contre (les DPN CGT ont voté contre).

La quatrième mesure concerne les postes de directeurs chargés de délégation régionale et 50 % de leur financement par les FRMJC... L'économie réalisée par la FFMJC se situe entre 200 et 200 000 €. « Cette mesure n'est pas réalisable cette année, déclare Gilles ROUBY, nous pouvons la différer... elle doit être discutée avec les FRMJC ... et plusieurs délégués régionaux partent en retraite en 2008... ».

La proposition est cependant soumise au vote à bulletin secret. 15 Pour – 5 contre (les DPN CGT ont voté contre) – 4 abstentions.

La cinquième et dernière mesure concerne le fonctionnement des instances fédérales. Economie : de

30 000 à 50 000 €.

Les administrateurs, ceux en particulier dont la participation aux instances est largement motivée pour financer le déplacement d'un séjour parisien pour des raisons familiales... ou autres... n'avaient rien à aiouter...

Elle est adoptée par 20 pour - 4 contre (les DPN CGT on voté contre).

Puis, avant de clore la séance, Gilles ROUBY se rappelle soudain qu'il n'avait pas fait délibérer le CA sur l'interdit au secrétaire du syndicat FERC CGT de l'encadrement de participer aux instances de la FFMJC. Il procède alors à un vote: Pour: 18 – contre 3 – (les DPN CGT ont voté contre) – abstentions 3.

Les Mesures du Plan ROUBY

- 1 Suppression de postes de personnels administratifs et de service dans les FRMJC, avec licenciements,
- 2 Réduction de la masse salariale à la FFMJC par la suppression d'emplois et des licenciements,
 - 3 Diminution de l'Indemnité de départ à la retraite prévue par la Convention d'entreprise FR/FFMJC,
- 4 Prise en charge par les FRMJC de 50% du financement des postes des directeurs chargés de délégation régionale,

5 – Réduction du fonctionnement des Instances fédérales.

En Bref ...



En Aquitaine ...

Les positions et les postures du président régional Alain Moreau, adepte du plan Rouby de destruction de la FFMJC, ne sont pas pour rien dans le climat délétère qui envahit la région.

Le syndicat FERC-CGT régional s'emploie à clarifier la situation et à dénoncer les manquements aux règles en usage et à la démocratie.

Il est intervenu contre la sanction injuste et autoritaire décidée par le porte voix du président à l'encontre d'un personnel occupant un poste de la région.

Ce personnel aurait dû se résigner et se taire. C'est le signe envoyé par le plan ROUBY. La direction de la FFMJC a dû reculer.

Le syndicat CGT, de nombreux membres du personnel et des élus de MJC s'emploient à rassembler afin de retrouver le sens de l'intérêt général utile à l'Education Populaire et aux MJC.

A Colombes (Ile de France)

La manifestation de soutien à la MJC-TC qui a rassemblé près de 3000 participants fut un événement dans la ville. Elle a réfréné les appétits de la municipalité UMP. Au cours de l'accalmie qui a suivi, la vitalité associative et celle du syndicat FERC-CGT des personnels ont bien affronté la réalité nouvelle.

Elle s'est caractérisée par un nombre d'adhérents et des activités qui n'ont pas fléchies malgré des locaux en partie amputés et une subvention municipale en régression et soumise au fameux « contrat d'objectifs ». La MJC-TC n'a pas regretté de s'être affranchie de la FFMJC dont la direction entendait la brader comme l'indiquait le communiqué publié par la direction fédérale, signé ROUBY et NOISEL, alors que le maire demandait à l'association de quitter ses locaux.

Il aura fallu une décision de justice pour annuler et condamner la décision du Maire. Le nouveau président de la MJC-TC, issu du collège des adhérents élus au conseil d'administration, s'est de suite exprimé pour la défense de l'identité MJC et de ses moyens pour exister.

Le Maire ne s'y est pas trompé en analysant que la volonté de résistance de la MJC-TC n'était pas un feu de paille. Aussi a-t-elle annoncé pour 2007 une augmentation de 10 % de la subvention municipale. □



ile des sy

En Lorraine

La situation de plus en plus dégradée de la FFMJC provoque une montée du mécontentement des personnels et met les élus des associations en grande perplexité...

Le CE régional exprime son opposition aux manipulations comptables de la direction fédérale ayant pour objet de ne plus permettre le suivi de l'utilisation du produit des fonds de concours collectés pour les salaires et la gestion des personnels. Le syndicat FERC-CGT régional condamne cette pratique de la direction de la FFMJC.

Il appelle les personnels et les élus des MJC à ne pas laisser faire. Il leur demande de s'opposer à la remise en cause de la convention collective d'entreprise laquelle consigne depuis 1972 les règles de gestion des personnels, les droits et les devoirs des partenaires concernés.

Le syndicat dénonce l'orientation de la direction fédérale qui indique qu'elle recherche « une nouvelle économie pour la FFMJC ». Or, celle-ci a de fait pour objet de masquer son abandon du plan de redressement financier pourtant adopté par les instances fédérales.

Le syndicat appelle à résister et à agir afin de gagner les moyens nécessaires aux MJC et à leurs fédérations.



En Nord Pas de Calais

Le plan ROUBY de destruction de la FFMJC et des MJC est dénoncé à la

En Bref ...



journée régionale des personnels. Le syndicat CGT a animé le débat sur les mesures prises par la direction fédérale :

- la suppression de postes et les licenciements programmés,
- la remise en cause de la convention collective d'entreprise pour instaurer

une régression sociale,

- l'instauration d'un brouillard comptable permettant le pillage des taux moyen,
- l'abandon du plan de redressement financier pourtant adopté par trois assemblées générales successives de la FFMJC.

Le syndicat stigmatise le plan ROUBY en indiquant qu'il est paradoxalement comparable à celui mis en œuvre à l'INIREP par Léo Lagrange...

Le syndicat invite à ne pas être complice de l'abandon des acquis des MJC et de leur fédération qui leur ont permis d'exister depuis 60 ans au service de l'Education Populaire.

A Montbéliard (Franche-Comté) ...

Les personnels des MJC du pays de MONTBELIARD agissent avec leur syndicat CGT pour s'opposer aux licenciements.



Le Président de la MJC de l'Héritan, de Mâcon, Jean-Pierre MUNIER, écrit à Gilles ROUBY :

« Monsieur le Président.

C'est avec beaucoup de surprise que nous avons découvert par votre courrier, en date du 6 Mars, le report des Journées Nationales d'Etudes organisées à l'intention des personnels de notre Fédération.

Au-delà du fait d'avoir sollicité la Ville de Mâcon pour des aides matérielles pour ces journées, vous comprendrez notre surprise d'apprendre le report pour raisons économiques.

En effet, alors que le taux moyen versé par les collectivités locales intègre les montants dus conventionnellement pour la formation des personnels, vous reportez cette formation pour raison économique. J'imagine l'étonnement que ne manquera pas d'avoir notre Sénateur Maire, lorsqu'il prendra connaissance des raisons de ce report.

Les difficultés de notre Fédération sont récurrentes, les mesures proposées aujourd'hui inquiètent les personnels et les élus des MJC de base dont je suis.

Souhaitant que notre Fédération revienne à un fonctionnement digne de ses statuts et conventions, veuillez croire, Monsieur le Président, en nos respectueuses salutations. »

La loi sur le volontariat associatif votée par la majorité gouvernementale

C'est un nouveau dispositif de marginalisation et de précarisation des personnels qui détourne les ·associations de leur vocation de solidarité et de progrès. Ce dispositif créé un salariat sous-payé et mis en concurrence avec des emplois existants. Il intéresse des périodes n'excédant pas 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs. Il prévoit une rémunération minimale de 2,2 heures payées par joumée travaillée de 24 heures, sans aucun temps de pause ou de repos. Le contrat peut-être rompu à tout moment par l'employeur. Des personnels seront évidemment pris en otage par la baisse des moyens publics aux secteurs de l'animation, de la culture, du sport et des loisirs. Cette loi qui peut en appeler d'autres, ouvre les portes pour pratiquer des sous-SMIC et autres

plans de déréglementation et de précarisation des emplois. Accepter ce type de contrat, reviendrait à accepter que le Code du Travail soit relégué aux oubliettes comme en rêve le MEDEF.

Ce dispositif demandé et soutenu. paradoxalement, par le patronat du secteur dit de « l'Economie Sociale » doit être combattu par la CGT aux côtés des salariés.

Sommaire

Page 1 : Edito

Pages 2 et 3: Un Budget vérité pour la FFMJC

Page 4 : Procédure d'Alerte à la FFMJC

Page 5: Remise en cause de la CC FR/FF

Page 7 : Elections de DP à la FRMJC Rhône-Alpes

Page 8 : Une journée d'échange à MONTREUIL

Page 9: Les mesures du Plan ROUBY

Pages 4 à 9 : Les Echos des Instances

Pages 10 et 11 : En Bref...

Page 12 :- Le « volontariat associatif »

- Déclaration de la CGT
- La CAN de l'UGCGTmic

La Commission Administrative de l'UG

Collège des Membres élus :

Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine), Mohamed ATOUF (MJC Halluin), Aïssa BEN BRAHAM (MJC Colombes), Didier BRUN (FFMJC), François CHASTAIN (FFMJC), Véronique CHIZELLE (MJC Pont de Claix), Claude DADE-BRENJOT (Ile de France), Bernard DESBOIS (FRMJC Pays de Loire), Jean-Marc DUMAS (FRMJC Bourgogne), Jean-Noël GIUNTA (FRMJC Lorraine), Jean-Jacques HEURTEL (FRMJC Lorraine), Gérard LAMBERT (FRMJC Rhône Alpes), Jean-François LAURENT (Ile de France), Marie-Françoise LELIAS (MJC Saumur), Eric MOUVEAUX (FRMJC Nord-Pas-de-Calais), Nicolas NEVEU (FRMJC Aquitaine), Gérard ROBIN (FRMJC Poitou-Charentes), Thierry RUNGETTE (FFMJC), Jacques TERCHI (MJC Pont de Claix), Pierre TRACHEZ (FRMJC Caen-Rouen), Macha WITTMER (Ile de France).

Collège des Unions et Syndicats Régionaux :

Alsace: Wladislaw LABOWICZ, Aquitaine: Henri GABINAUD, Joël LOPES, Bourgogne: Jean-Marc DUMAS, Caen-Rouen: Pierre TRACHEZ, Champagne-Ardenne : Michel PROST, Franche-Comté: Philippe DOYEN, Rhône-Alpes: Gérard LAMBERT, Ile de France: Didier MICHOUD, Lorraine: Jean-Jacques HEURTEL, Nord Pas de Calais: Eric MOUVEAUX, Pays de Loire: Bernard DESBOIS, Poitou-Charentes: Jean-Pierre TREMEL, Directeurs chargés de délégations régionales : Dominique DOBUA, Retraités : Jean-Marie LEGER.

Bureau de l'Union Générale :

Secrétaire Général: François CHASTAIN

Secrétaires: Thierry RUNGETTE, Gérard ANDRE, Claude DADE

BRENJOT, Jean-François LAURENT,

Membres du Bureau: Véronique CHIZELLE, Bernard DESBOIS,

Jean-Marc DUMAS, Jean-Marie LEGER, Gérard ROBIN.□

Respectons le Droit du Travail

Lors d'une conférence de presse, le 14 mars dernier, la Confédération CGT a déclaré : « Le retour à l'équilibre financier des associations, qui connaissent depuis plusieurs années une diminution drastique des subventions, ne peut se faire sur le dos des salariés. Il est indispensable de retrouver des financements publics qui soient une véritable réponse et une reconnaissance de l'utilité publique des actions engagées par les associations de l'Education Populaire. Des conventions de fonctionnement doivent assurer un véritable développement des actions d'intérêt général. Par l'attribution de financements publics elles devraient ainsi permettre le fonctionnement des associations et la création d'emplois indispensables. Il faut mettre à contribution les profits des grandes entreprises et ceux de la spéculation boursière. La taxe sur les salaires, véritables impôt d'Etat contre l'emploi doit être abrogée.

Les salariés concernés par ce dispositif doivent être reconnus comme des salariés à part entière. A ce titre, la CGT revendique l'application de conventions collectives qui assurent aux salariés permanents ou occasionnels un véritable statut et de véritables contrats de travail. »

Le Plan ROUBY emprunte à la philosophie des patrons voyous